

Communiqué de presse No. 08/05
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 15 septembre 2008

Information aux médias
media@iwg-swf.org

Le Groupe de travail international des fonds souverains publie une enquête sur les pratiques institutionnelles et opérationnelles

Comme l'indique le communiqué de presse n° 08/04 (<http://iwg-swf.org/pr/pdf/fra/pr0804f.pdf>) du 2 septembre 2008, le Groupe de travail international des fonds souverains (IWG) a publié aujourd'hui un résumé de la toute première enquête sur leurs pratiques institutionnelles et opérationnelles. L'enquête, qui fait partie des travaux de l'IWG axés sur l'élaboration d'un ensemble de pratiques et principes généralement reconnus (GAPP), est disponible (en Anglais) à l'adresse suivante : <http://www.iwg-swf.org/pubs/eng/swfsurvey.pdf>.

Initiative volontaire des membres de l'IWG, l'enquête a été menée par le Secrétariat de l'institution. L'IWG s'est servi des résultats de l'enquête comme source d'informations et contribution pour l'élaboration des GAPP.

L'enquête est basée sur les réponses communiquées par les 20 membres de l'IWG¹. Les répondants constituent un groupe divers représentant des pays de quatre continents, ayant une gamme de revenus annuels par habitant et fonctionnant depuis plus ou moins longtemps. Une majorité de répondants sont des fonds souverains financés avec des redevances minières et surtout pétrolières.

L'enquête couvre trois grands domaines : (i) le cadre juridique, les objectifs et les liens macroéconomiques ; (ii) le cadre institutionnel et la structure de gouvernance ; (iii) les politiques d'investissement et le cadre de gestion des risques. Elle a abouti notamment aux résultats suivants :

¹ L'IWG compte 23 membres : l'Australie, l'Azerbaïdjan, Bahreïn, le Botswana, le Canada, le Chili, la Chine, la Corée du Sud, les Émirats arabes unis, les États-Unis, la Guinée équatoriale, l'Iran, l'Irlande, le Koweït, la Libye, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Qatar, la Russie, Singapour, le Timor oriental, et la Trinité-et-Tobago. L'Arabie saoudite, Oman, le Vietnam ainsi que la Banque mondiale et l'OCDE y participent en qualité d'observateurs permanents.

- **En ce qui concerne le cadre juridique, les objectifs et les liens macroéconomiques des fonds souverains :** la moitié des répondants sont des entités légales distinctes de l'État ou de la banque centrale, les autres étant des fonds communs d'actifs qui ne sont pas légalement distincts de l'État. D'ordinaire, les lois qui les établissent sont accessibles au public. Leurs objectifs sont en partie liés à la nature de leurs engagements et la plupart visent à assurer une épargne pour les générations futures ou pour la stabilisation des finances publiques.
- **En ce qui concerne le cadre institutionnel et la structure de gouvernance des fonds souverains :** le cadre institutionnel de nombreux fonds leur confère une indépendance opérationnelle tout en veillant à ce qu'ils rendent des comptes à l'État et au public. Tous les répondants préparent et présentent leurs états financiers selon un ensemble convenu de normes comptables. La législation régissant les fonds souverains requiert souvent qu'ils communiquent au public des informations sur leur structure institutionnelle et leurs opérations.
- **En ce qui concerne les politiques d'investissement et les cadres de gestion des risques :** une majorité de fonds souverains poursuivent des objectifs spécifiques en matière d'investissement et la moitié d'entre eux indiquent qu'ils les portent à la connaissance du public. Leurs stratégies d'investissement varient de traditionnelles à plus avancées, les objectifs en matière de risque étant souvent déterminés par le propriétaire ou l'instance dirigeante du fonds. De manière générale, les fonds souverains observent des contraintes relatives aux catégories et instruments d'investissement. La plupart des fonds ont signalé qu'ils ne sont pas autorisés à emprunter ni à recourir à un effet de levier, et beaucoup d'autres ont indiqué qu'ils ont fixé des limites concernant les intérêts qu'ils peuvent acquérir dans des entreprises, les types d'investissement qu'ils peuvent détenir et/ou les autres caractéristiques de leur portefeuille.

Contexte

Le 2 septembre 2008, l'IWG a conclu un accord préliminaire sur les GAPP à Santiago (Chili) et devrait présenter la version définitive des GAPP au Comité monétaire et financier international (CMFI), organe d'orientation du FMI, après sa réunion du 11 octobre à Washington DC.